



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/50
20 avril 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion
Montréal, 25 – 29 mai 2020
Reportée: 19 – 22 juillet 2020*

PROPOSITION DE PROJET : OUGANDA

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche) PNUE et ONUDI

* À cause du coronavirus (COVID-19)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Ouganda

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE (principale), ONUDI	68e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2018	0,08 (tonnes PAO)
---------------------------------------------------------------------------------	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2018	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,08				0,08

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	0,2	Point de départ des réductions globales durables :	0,2
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,07	Restante :	0,13

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,0	0,0
	Financement (\$ US)	23 165	23 165
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,0	0,0
	Financement (\$ US)	0	0

(VI) DONNÉES DU PROJET			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	0,2	0,2	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,13	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	0,2	0,2	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,13	s.o.
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	40 500	0	0	0	23 500	0	0	0	20 500	84 500
		Coûts d'appui	5 265	0	0	0	3 055	0	0	0	2 665	10 985
	ONUDI	Coûts du projet	40 000	0	0	0	40 000	0	0	0	0	80 000
		Coûts d'appui	3 600	0	0	0	3 600	0	0	0	0	7 200
Financement approuvé par ExCom (\$ US)	Coûts du projet		80 500	0	0	0	63 500	0	0	0	0	144 000
	Coûts d'appui		8 865	0	0	0	6 655	0	0	0	0	15 520
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)	Coûts du projet		0	0	0	0	0	0	0	0	20 500	20 500
	Coûts d'appui		0	0	0	0	0	0	0	0	2 665	2 665

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Ouganda, le PNUE, en sa qualité d'agence d'exécution principale, a soumis à l'examen du Comité exécutif une demande de financement de la troisième et dernière phase de son plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 20 500 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence s'élevant à 2 665 \$ US pour le PNUE seulement.¹ Cette présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC de 2016 à 2019 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2020-2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de l'Ouganda a rapporté une consommation de 0,07 tonne PAO de HCFC en 2019, ce qui est 65 % de moins que la valeur de référence des HCFC établie aux fins de conformité.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Ouganda (2015-2019, données au titre de l'article 7)

HCFC-22	2015	2016	2017	2018	2019*	Valeur de référence
Tonnes métriques	0,00	0,00	0,00	1,39	1,27	3,64
Tonnes PAO	0,00	0,00	0,00	0,08	0,07	0,2

* données issues du rapport de vérification

3. La consommation de HCFC a été nulle de 2013 à 2017, car il existait un stock conséquent de HCFC hérité de précédentes importations. De plus, la quantité de HCFC-22 récupérée et recyclée était suffisante pour l'entretien courant. Le stock diminuant, du HCFC-22 a été importé en 2018 dans des quantités bien inférieures à celles autorisées par le Protocole de Montréal (à savoir 3,28 tonnes métriques) pour répondre aux besoins d'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation. Cette consommation devrait continuer à diminuer grâce aux activités du PGEH qui incluent l'application de systèmes de quotas et d'octroi de licence, le renforcement des capacités et de la formation des agents des douanes et des techniciens frigoristes ainsi que la récupération et la réutilisation des frigorigènes. En outre, les consommateurs basculent de plus en plus sur des équipements de réfrigération et de climatisation utilisant des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) (comme le CO₂ et le R-600a) pour certaines applications ou utilisant des frigorigènes à base de HFC (comme HFC-134a, R-404A, R-410A) pour d'autres applications.

Rapport de mise en œuvre du programme national (PN)

4. Le gouvernement de l'Ouganda a fait état des données de sa consommation de HCFC du secteur pour 2018 dans le rapport de mise en œuvre du PN, lesquelles correspondent aux données indiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement est en train de mettre en place un système d'octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, que la consommation de HCFC déclarée pour 2016 à 2019 en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal est correcte et que le pays a atteint les objectifs fixés dans son Accord avec le Comité exécutif. Le rapport recommande, entre autres choses, de renforcer la sensibilisation des importateurs aux exigences de contrôle et de surveillance des HCFC, incluant la déclaration et l'enregistrement des données ; le renforcement du partage d'information entre les Unités nationales d'ozone (UNO), les douanes et la NEMA concernant les

¹ En conformité avec la lettre du 2 mars 2020 adressée au Secrétariat en provenance de l'Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA) de l'Ouganda.

transactions et octrois de licences ainsi que l'établissement d'une communication régulière avec les importateurs concernant le processus d'octroi de licence et les contrôles des SAO.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Les réglementations nationales en matière d'environnement englobent les importations et exportations de SAO et d'équipements utilisant des SAO et fournissent un système d'octroi de licence pour tous les SAO. Le développement de normes et de directives concernant l'utilisation de frigorigènes inflammables est toujours en cours et devrait être finalisé d'ici décembre 2020, bien que les restrictions liées à l'épidémie de COVID-19 soient susceptibles de retarder le processus.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

7. Les principales activités mises en œuvre incluent :

- (a) trois réunions consultatives avec les parties prenantes (organes gouvernementaux, association de la réfrigération et autorités normatives) pour la revue des réglementations concernant les SAO. Ces dernières ont été révisées pour détailler plus spécifiquement les importations de HCFC et entreront en vigueur en avril 2020 ; des consultations concernant le développement de normes et de directives sur l'utilisation de frigorigènes inflammables sont toujours en cours ;
- (b) deux ateliers de formation à destination de 60 agents des douanes et des forces publiques sur le respect et l'application des réglementations sur les SAO, ainsi que sur les techniques pour empêcher le commerce illégal ;
- (c) la formation de 25 techniciens par l'institut technique Lira et de 65 techniciens par trois établissements d'enseignement professionnel sur les bonnes pratiques d'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation ainsi que sur la sécurité d'utilisation des frigorigènes inflammables. L'institut technique Lira a ajouté à son programme un cours sur les équipements de réfrigération et de climatisation. La Direction de l'enseignement industriel (DIT) a été consultée sur la mise en œuvre de la certification des techniciens frigoristes et sur l'incorporation du Protocole de Montréal au programme des cours de réfrigération et de climatisation à différents niveaux de certification. Tous les techniciens frigoristes ont été enregistrés par l'UNO pour faciliter le suivi de leur formation et du soutien fourni conformément au PGEH ; seuls les techniciens frigoristes inscrits et certifiés sont autorisés à réaliser l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation. Un code de bonne pratique pour la réfrigération et la climatisation a été rédigé et devrait être utilisé par les techniciens sous peu ; et
- (d) quatre ateliers de formation pour 16 formateurs concernant les bonnes pratiques d'entretien incluant la récupération et la réutilisation des frigorigènes ainsi que la sécurité d'utilisation des frigorigènes inflammables, des équipements et des outils (comme les machines de récupération, les pompes à vide à deux étages, les détecteurs de fuite et les outils de maintenance) ont été organisés. Un formateur a suivi la formation de formateur concernant la récupération, la sécurité d'utilisation des frigorigènes inflammables et l'identification des frigorigènes illégaux/non conformes en République-Unie de Tanzanie (1a).

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet (UGP)

8. L'UNO sous la direction de la NEMA, supervise, surveille et évalue la mise en œuvre de toutes les activités du PGEH. Un consultant a été recruté en vue d'aider l'UNO à surveiller la mise en œuvre des activités du PGEH. Les dépenses de l'UGP s'élèvent à 9 000 \$ US (dont 4 000 \$ US pour le personnel et les consultants, 1 500 \$ US pour les frais de déplacement et 3 500 \$ US pour les ateliers et réunions), ce qui est inférieur au financement alloué à l'UGP d'un montant de 15 000 \$ US.

Niveau de décaissement des fonds

9. En date de mars 2020, la totalité du montant approuvé pour les deux premières tranches a été décaissée (64 000 \$ US pour le PNUE et 80 000 \$ US pour l'ONUDI) comme présenté dans le Tableau 2.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour l'Ouganda (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUE	40 500	40 500	23 500	23 500	64 000	64 000
ONUDI	40 000	40 000	40 000	40 000	80 000	80 000
Total	80 500	80 500	63 500	63 500	144 000	144 000
Taux de décaissement (en %)	100		100		100	

Plan de mise en œuvre de la troisième et dernière tranche du PGEH

10. Les activités suivantes seront mises en œuvre d'ici décembre 2021 :

- (a) la formation de 20 agents des douanes et des forces de l'ordre concernant la mise en œuvre des réglementations et la surveillance des échanges commerciaux de SAO, le renforcement des écoles de formation des douanes grâce à la mise à jour des supports de formation, incluant notamment des informations concernant les nouvelles réglementations sur les SAO et la diffusion des réglementations ayant subi des mises à jour (8 000 \$ US) ;
- (b) le soutien continu aux centres régionaux d'excellence en fournissant une assistance technique sur les bonnes pratiques d'entretien, un soutien à l'utilisation des équipements et un accès aux kits d'outils, aux pièces de rechange, aux frigorigènes de remplacement ainsi qu'en pérennisant les activités axées sur la réduction des émissions de HCFC provenant des applications de réfrigération et de climatisation (pas de coûts associés) ;
- (c) la formation de 40 techniciens frigoristes lors de 2 ateliers consacrés aux bonnes pratiques d'entretien et à la sécurité d'utilisation des frigorigènes inflammables ; le renforcement de l'Association nationale ougandaise de réfrigération et de climatisation (UNARA), la collaboration avec les établissements d'enseignement professionnel qui offrent des cursus sur la réfrigération et la climatisation en renforçant les programmes existants avec de nouveaux supports de formation sur les différents types de frigorigènes et leurs usages (10 000 \$ US) ; et
- (d) la coordination, la surveillance et le compte-rendu des activités du PGEH (2 500 \$ US) qui incluent les coûts liés au personnel et aux consultants (1 000 \$ US), les frais de déplacement (1 000 \$ US) et les ateliers consultatifs (500 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

11. Le gouvernement de l'Ouganda a entamé un processus d'octroi de quota d'importation en 2020 qui s'élève à 0,08 tonne PAO ; cependant en raison de la situation actuelle liée à l'épidémie de COVID-19, le processus ne devrait être finalisé que pour la fin du mois d'avril 2020.

12. En ce qui concerne les recommandations émises dans le rapport de vérification, le PNUE assistera le gouvernement dans la préparation d'un plan d'action pour en tenir compte durant la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I et durant la phase II du PGEH.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

13. Le Secrétariat a demandé une clarification concernant le statut de la mise en œuvre du programme d'incitation destiné aux utilisateurs finaux de frigorigènes commerciaux et industriels. Le PNUE a expliqué qu'au moment de la planification de la deuxième tranche, la mise en œuvre de ce programme avait semblé nécessaire. Cependant, durant la mise en œuvre de la tranche, priorité a été donnée à la mise en place et au renforcement des quatre centres de formation des techniciens. Fort de ce constat, le financement a été utilisé pour fournir des équipements et outils (à savoir des unités de récupération et de recyclage, des pompes à vide, des détecteurs de fuite, des collecteurs pour l'entretien) aux centres de formation et à l'université de Kyambogo ainsi qu'à certains techniciens d'entretien. Le PNUE a aussi confirmé que le projet de récupération et le programme incitatif seraient mis en place durant la mise en œuvre de la phase II du PGEH.

14. Le Secrétariat a demandé des clarifications concernant l'utilisation de frigorigènes inflammables pour les équipements de conversion. Le PNUE a expliqué que, bien que les équipements de conversion aux frigorigènes inflammables ne soient pas utilisés dans le pays, la sécurité d'utilisation des frigorigènes inflammables a été ajoutée aux programmes de formation. Cela pour assurer de bonnes pratiques d'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation utilisant des hydrocarbures ou dans le cas éventuel de conversion d'équipements utilisant du HCFC-22. Le PNUE a aussi indiqué que l'association de réfrigération fournit un soutien technique aux agences d'entretien concernant la sécurité d'utilisation des frigorigènes inflammables ; que la DIT continue à certifier des techniciens concernant l'utilisation de frigorigènes inflammables, toxiques et à haute pression ; et que le gouvernement est parfaitement informé des décisions 72/17 et 73/34 concernant les conversions et leurs mesures de sécurité.

Mise en œuvre d'une politique en faveur de l'égalité des sexes²

15. Le PNUE a assuré que le gouvernement s'engage résolument dans la mise en œuvre de la politique en faveur de l'égalité entre les sexes. Actuellement, 11 agentes des douanes et 9 techniciennes frigoristes ont été formées, en plus d'une formatrice d'agents des douanes. L'UNO va organiser des réunions avec les établissements d'enseignement professionnel qu'elle a soutenu dans le cadre du PGEH pour discuter des problématiques de parité et d'autonomisation des femmes ainsi que des moyens pour inciter les techniciennes à participer aux programmes de formation en réfrigération et climatisation. L'UNO tiendra aussi le compte du nombre de techniciennes et d'agentes des douanes formées.

² La décision 84/92 (d) demande aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur la gendérisation durant tout le cycle du projet.

Pérennité de l'élimination des HCFC

16. Le gouvernement de l'Ouganda a mis en œuvre des activités de formation des techniciens d'entretien concernant les bonnes pratiques, la récupération et la réutilisation des frigorigènes et la sécurité des opérations d'entretien faisant intervenir des frigorigènes inflammables ; quatre centres de formation ont aussi été équipés pour soutenir l'UNO dans la mise en œuvre des activités de formation au titre du PGEH. En outre, le gouvernement, en coopération avec la DIT est en train de prendre des mesures pour développer et mettre en œuvre une certification des techniciens frigoristes et l'UNARA est impliquée dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation. En plus de mettre en œuvre une surveillance et un contrôle des HCFC, l'UNO devrait continuer à former des agents de la force publique issus de différents organes gouvernementaux à surveiller le commerce des HCFC et empêcher le commerce illégal des SAO ; le programme de formation de l'école des douanes inclut des modules relatifs aux SAO. Grâce à ces mesures, le gouvernement devrait être capable d'atteindre une élimination durable des SAO dans le pays.

Conclusion

17. Le système d'octroi de licences d'importation et de quotas du pays est opérationnel et permettra de réduire la consommation de HCFC avant les échéances fixées par le Protocole de Montréal ; la consommation en 2019 est de 46,3 % inférieure aux objectifs fixés par le Protocole de Montréal. Le rapport de vérification confirme que le pays a atteint ses objectifs de consommation et le PNUE a confirmé que les recommandations de vérification seront mises en œuvre durant la troisième tranche de la phase I et durant la phase II du PGEH. Les activités d'élimination progressent de manière continue ; tous les financements approuvés ont été décaissés. Les activités mises en œuvre jusque-là ainsi que celles planifiées pour la troisième tranche vont continuer à renforcer le secteur de l'entretien et aider le pays à atteindre les obligations de conformité du Protocole. Le pays finalisera la phase I du PGEH conformément à l'Accord avec le Comité exécutif et prévoit de soumettre la phase II de son PGEH en 2021.

RECOMMANDATION

18. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH) pour l'Ouganda ; et recommande en outre l'approbation globale de la troisième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour l'Ouganda, et du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2020 - 2021, avec les coûts d'appui associés au financement figurant dans le tableau ci-dessous, étant entendu que :

- (a) si l'Ouganda décidait d'aller de l'avant avec les conversions et l'entretien de frigorigènes inflammables et toxiques utilisés dans des appareils de réfrigération et de climatisation initialement conçus pour des substances ininflammables, son gouvernement devrait alors assumer toutes les responsabilités et tous les risques en découlant, et ce, uniquement conformément aux normes et protocoles applicables ; et
- (b) que les actions et activités applicables recommandées par le rapport de vérification soient mises en œuvre durant la troisième tranche de la phase I et durant la phase II du PGEH pour l'Ouganda.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	20 500	2 665	PNUE